

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 1^{er} décembre 2010 à 20h30

Convocation du 24 novembre 2010

Etaient présents : MM. JOSEPH. PELLARD. POTET. GALOPIN P. GALLOPIN JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. HEURTAULT LETARTRE. Mme. BEHUE. MM. DABILLY. DURAND MME PAIN. M. EGASSE.

Formant la Majorité des membres en exercice.

Absents : M. PLAULT, excusé donne pouvoir à M. POTET
M. BODEY, excusé
Mme CHAZELLE, excusée donne pouvoir à M. JOSEPH
Mme DAVID, excusée donne pouvoir à M. GALLOPIN JL

Nombre de Conseillers	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
------------------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

- 1. *Etat de remboursement par l'Orée de Chartres pour 2010***
- 2. *Rapport CCOC 2009***
- 3. *Désignation de délégués pour siéger au Conseil de la « Communauté d'agglomération Chartres Métropole »***
- 4. *Décisions Modificatives n°5 et n° 6 du budget Commune***
- 5. *Création de 5 postes d'agent recenseur***
- 6. *Tarifs municipaux 2011***
- 7. *Participation financière au FSL Logement 2010***
- 8. *Convention avec Transports Scolaires d'Eure et Loir pour 2010/2011 [Point ajouté à l'ordre du jour à l'ouverture de la séance]***
- 9. *Acquisition d'un véhicule [Point ajouté à l'ordre du jour à l'ouverture de la séance]***
- 10. *Questions diverses***

M. PELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

1. *Etat de remboursement par l'Orée de Chartres pour 2010*

Monsieur le Maire rappelle au Membres du Conseil Municipal que suite aux transferts des équipements à la CCOC, il appartient à la Commune de Sours de facturer à la CCOC les dépenses engagées pour l'entretien des différents équipements transférés et la mise à disposition des locaux et du personnel pour le centre de loisirs.

A cet effet, il présente au Conseil un état récapitulatif de remboursement pour l'année 2010 détaillé comme suit :

FICHE	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT
ANNEXE 1	DEPENSES CHAP. 012 (CHARGES DE PERSONNEL "Stade")	4 640,00
ANNEXE 2	DEPENSES CHAP. 012 (CHARGES DE PERSONNEL "ZA Grouaches")	300,00
ANNEXE 3	DEPENSES CHAP. 012 (CHARGES DE PERSONNEL "Animation personnel de service")	2 327,00
ANNEXE 4	DEPENSES CHAP. 011 (CHARGES A CARACTERE GENERAL "eau et électricité ")	49,39
		<u>7 316,39</u>

Décision adoptée à l'unanimité.

2. Rapport CCOC 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la CCOC a remis son rapport d'activités pour l'année 2009.

Une copie de ce rapport a été transmise à chaque élu.

Monsieur le Maire le présente donc au Conseil Municipal et demande de prendre acte dudit rapport pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

3. Désignation de délégués pour siéger au Conseil de la « Communauté d'agglomération Chartres Métropole »

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2010-0899 du 3 novembre 2010 relatif à la création de la future Communauté d'agglomération Chartres Métropole à compter du 1^{er} janvier 2011, il convient de délibérer pour désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération.

1^{er} Délégué titulaire : M. Claude JOSEPH – 17 voix Pour et 1 Blanc

2^{ème} Délégué titulaire : M. Philippe PELLARD – 17 voix Pour et 1 Blanc

Délégué suppléant : M. Didier POTET – 16 voix Pour et 2 Blancs

4. DM du budget Commune (n° 5 et 6)

DM n° 5 : Vu la délibération du 29 avril 2010 relative au choix de l'entreprise pour les travaux du cimetière, Monsieur Le Maire précise qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivant :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2313	0907		CONSTRUCTION	32 220,00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	32 220,00

011	61522			ENTRETIEN DE BATIMENTS	-32 220,00
Total					32 220,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	32 220,00
Total					32 220,00

Décision adoptée à l'unanimité.

DM n° 6 : Monsieur Le Maire précise qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivant suite au rachat de véhicule et de matériel volés en septembre dernier :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2188	1015		ACQUISITION MATERIEL	4 600,00
21	2182	1015		ACQUISITION VEHICULE	35 000,00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	39 600,00
011	61523			ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	15 907,00
011	61523			ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	-39 600,00
Total					55 507,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
77	7788			AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 907,00
021	021	OPFI		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	39 600,00
Total					55 507,00

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Recensement de la population 2011 : Création d'un poste de coordonnateur communal et création de 5 postes d'agents recenseurs et fixation de la rémunération

Le Maire rappelle à l'assemblée : la loi du 27 février 2002 fonde les nouveaux principes sur la base desquels est organisé le recensement de la population. Celui-ci aura lieu tous les 5 ans, le dernier ayant eu lieu en 2006, le prochain recensement est donc prévu pour le début de l'année 2011.

La réalisation des enquêtes de recensement repose désormais sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE, la commune prépare et réalise l'enquête de recensement ; elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire ; l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

Pour assurer les activités du recensement, la commune doit désigner un coordonnateur communal et procéder au recrutement de 5 agents recenseurs pour la durée de la collecte qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011 inclus. Les agents recenseurs sont par ailleurs tenus d'effectuer une tournée de reconnaissance et d'assister aux 2 séances de formations préalables aux opérations sur le terrain.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à désigner un coordonnateur communal et la création de 5 postes d'agents recenseurs qui seront rémunérés comme suit (soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à fin 2005) :

- 0,60 € par feuille de logement (imprimé n° 1)
- 0,60 € par fiche de logement non enquêtée (imprimé n° 5)
- 0,60 € par dossier d'adresse collective (imprimé n° 4)
- 1,10 € par bulletin individuel (imprimé n° 3)
- 5,40 € par bordereau de district (imprimé n° 14)
- 30,00 € par séance de formation (1/2 journée)
- 45,00 € pour la tournée de reconnaissance
- 30,00 € pour l'agent recenseur ayant en charge le district n° 8 « Les Hameaux et les écarts »
- 30,00 € forfait par semaine pour le coordonnateur

Chaque collectivité reçoit en compensation des coûts liés aux opérations de recensement une dotation de l'Etat, calculée en fonction de la population de la commune et du nombre de logements recensés, soit la somme de 3 649 €. La charge globale pour la ville est estimée à 3 500 € (hors petites fournitures).

Il précise que les crédits prévisionnels seront inscrits au Budget Primitif de 2011 compte 64118.

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Tarifs municipaux 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES	TARIFS 2011	
	Ven-Sam-Dim- jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours
Salle Valentin GAUT ou Michel MORIN		
Sours 24 H	125	62,50
Extérieur 24H	218	109
Associations extérieures ou Professionnels : but lucratif	300	150
Chauffage du 1/10 au 30/04	45	
Vin d'Honneur	35	
A l'heure (maximum 4 h)	7,60	
Couvert (l'unité)	0,80	
Espace Denise EGASSE		
Sours	314	157
Extérieur	528	264
Associations extérieures ou Professionnels : but lucratif	742	371
Cuisine	108	
Chauffage du 1/10 au 30/04	90	

Couvert (l'unité)	0,80
Conférences colloques et vin d'honneur (Sours) 4 heures	187
Conférences colloques et vin d'honneur (Extérieur) 4 heures	314
CAUTION toutes salles et toutes durées	360

Concernant les tarifs de locations de salle (Sours, Extérieurs et Asso. à but lucratif) le vendredi, samedi, dimanche, jour férié ou veille de jour férié le demi-tarif sera appliqué sur le deuxième jour de location consécutive - (Par exemple : location samedi et dimanche, plein tarif le samedi et demi-tarif le dimanche)

SERVICE PERI-SCOLAIRES	TARIFS 2011
FRAIS SCOLARITE Communes voisines	241
GARDERIE (la séance)	1,00
DROITS DE PLACE	16,50

AUTRES TAXES	TARIFS 2011
TAXE BRANCHEMt. EAU POTABLE	100
PARTICIPATION RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E.)	2500

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL	TARIFS 2011
CHAISE (à l'unité livraison comprise)	0,61
BANC (à l'unité livraison comprise)	1,07
TABLE (à l'unité livraison comprise)	2,34
PLAQUE PLANCHER (à l'unité livraison comprise)	5,60

CIMETIERE	TARIFS 2011
Concession 50 ans	254
Concession 30 ans	193
Concession 15 ans	142
Tarif Superposition	142
Tarif dépôt d'urne dans concession	45
Columbarium 15 ans	549

Dépôt d'urne supplémentaire dans columbarium	45
Vacation de Police funéraire	20

AUTRES	TARIFS 2011
PRIX DE L'HEURE DE MAIN D'ŒUVRE D'UN EMPLOYE A FACTURER AUX PARTICULIERS POUR LA REMISE EN ETAT D'UNE SALLE OU AUTRES DEGRADATIONS SUR UN BIEN PUBLIC	20

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour 2010

M. le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 octobre 2010 concernant le Fonds de Solidarité Logement. Il est proposé de reconduire la participation de la Commune dans les conditions fixées, à savoir 3 euros par logement HLM.

Pour SOURS, la participation pour l'année 2010 s'établirait à 35 logements x 3 €, soit 105 €.

Ce fonds servira, entre autre, à financer la gestion rapprochée des locataires, à apporter une aide aux associations qui travaillent dans le domaine du logement des familles prioritaires ainsi qu'aux associations venant en aide aux familles en difficultés.

Décision adoptée à l'unanimité.

8. Convention avec Transports Scolaires d'Eure et Loir pour 2010/2011

En vue d'assurer le ramassage scolaire dans le bourg, à Brétigny, à Chandres et à Generville, Monsieur le Maire a sollicité la Société Transports d'Eure et Loir. Pour l'année scolaire 2009/2010, le coût prévisionnel annuel s'élève à **32 326,47 €** (31 542,45 € TTC pour 2009/2010 et 30 910,22 € TC pour 2008/2009) montant réparti en 10 mensualités (annexe III de la convention). Il est précisé que depuis la rentrée scolaire de 2007 le circuit (n°1) du matin effectue un passage dans les hameaux de Chandres et Generville en plus de celui de Brétigny, ce qui justifie le surcoût, depuis septembre 2007. Par ailleurs, le circuit du midi, depuis septembre 2009, est également modifié en raison des nouveaux horaires d'écoles et de ce fait une rotation supplémentaire à l'école de l'éveil est effectuée.

Le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain subventionne pour partie ces transports et sous certaines conditions.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer la convention s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Acquisition d'un véhicule

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de se doter d'un nouveau camion pour les services techniques suite au vol de l'IVECO en septembre 2010. Pour ce faire, Monsieur le Maire a consulté la Société IVECO et la société Dynatech. Compte tenu des offres présentées, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour l'achat dudit véhicule dans la limite budgétaire de 35 000 € TTC. Il serait souhaitable d'acheter un véhicule d'un kilométrage compris entre 50 000 et 80 000 km.

Il est rappelé que le personnel communal doit être plus soigneux avec le matériel car le coût des réparations est onéreux.

Décision : à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager la dépense dans la limite de 35 000 €.

10. Questions diverses

- M. le Maire informe l'assemblée délibérante de sa réunion avec M. Ortz, représentant de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, sur les compétences qui seront reprises :
 - L'Eau : Chartres Métropole reprendra le contrat et le budget au 1^{er} janvier 2011
 - Les bennes à déchets verts seront à la charge de Chartres Métropole
 - Jusqu'au 1^{er} juillet 2011 le SIRTOM assurera encore le service de ramassage des ordures ménagères
 - La Commune continuera le ramassage des encombrants
- Centre de Loisirs : la Commune doit transmettre au plus vite une estimation de sa construction afin que Chartres Métropole l'inscrive à son budget.
- Déplacement du candélabre : Les travaux auraient dû être pris en charge par l'Orée de Chartres et Chartres métropole prendra en charge les trottoirs au CPI de Sours.

Remarques des Conseillers :

- L'alarme des ateliers est installée ; 2 contrats ont été remplis en cas de déclenchement avec les numéros de téléphone à prévenir. Le portable de la Mairie des Adjointes : ils le garderont désormais du samedi au samedi.
- Sécurité routière route de Prunay le Gillon : création d'un dos d'âne ou inversion des stops. Un rendez-vous sera pris avec le Conseil Général.
- Réfection de chaussée : Suite à la réunion du lundi 30 novembre sur les routes, le CD 28 Génerville / Sours, l'entrée de Sours coté station d'épuration jusqu'à l'entrée du parc seront refaites.
- Rond point de Berchère les Pierres : projet reporté en raison du coût élevé.
- PLU de Sours : la procédure de consultation de bureaux d'études est une obligation légale.
- Services Techniques : 6 tonnes de réserve de sel disponibles.
- Projet de commerces rue du Docteur Bouclet : M Potet reprendra contact avec l'investisseur.
- Horaires de garderie : 18h30 le soir au lieu de 18h15.
- Pollution visuelle (affichage publicitaire) : ce sujet sera examiné après les fêtes de fin d'année.

Séance levée à 22h10